



## LE GREENWASHING OU BLANCHIMENT ÉCOLOGIQUE

Trop souvent les termes «vert», « écologique» et «biodégradable» sont galvaudés.

Ils sont tellement sur utilisés que la plupart des gens ne savent plus démêler le vrai du faux... parce qu'il y a beaucoup de faux.

Maintenant que l'environnement est devenu une préoccupation pour la population, les compagnies sont prêtes à tout pour faire croire que leurs produits sont sans danger pour l'environnement même si ce n'est pas le cas.

C'est ce que l'on appelle le greenwashing ou le blanchiment écologique. Le résultat? On ne sait plus à qui faire confiance. Comment s'y retrouver à travers les logos et les mentions?

Les 7 péchés du blanchiment écologique :

**Compromis caché** : le fabricant parle du côté écologique de son produit en cachant les composantes nocives. Exemple : les appareils électroniques de haute efficacité énergétique qui contiennent des matières dangereuses. Recyclé : l'emballage est vraiment recyclé, mais le produit contient des substances dommageables pour l'environnement.

**Absence de preuve** : un produit s'affiche «écologique», mais sans détails qui le prouvent. Exemple : les papiers mouchoirs avec des fibres post-consommation.

**Imprécision** : les allégations sont tellement vagues qu'elles ne veulent plus rien dire. Exemple : 100 % naturel : l'arsenic et le mercure sont 100 % naturel, mais ils sont aussi des poisons. Biodégradable en est un autre exemple.

**Étiquette mensongère** : Lorsqu'un produit affiche une image ou un logo imitant ceux d'une organisation environnementale reconnue.

**Non-pertinence** : l'absence d'une substance nocive dans le produit, mais sans rapport avec le produit. Exemple : produits aérosols qui se disent sans CFC alors que c'est interdit depuis 1987.

**Moindre des deux mots** : quand on fait croire qu'une catégorie de produit est plus «verte» alors que c'est faux. Exemple : les VUS hybrides qui consomment encore plus que beaucoup de voitures.

**Affabulation ou le mensonge** : lorsqu'une compagnie affirme que son produit répond à des normes écologiques alors que c'est carrément faux.

Quelques règles toutes simples :

- Choisissez des produits certifiés par des organismes reconnus (Québec Vrai, Ecocert, Quality Assurance International, Choix environnemental (Écologo)
- Aliments biologiques doivent avoir la mention «certifié par» ou «contrôlé par»
- Regardez le produit; est-il sureballé? Si c'est le cas, il y a bien des chances pour ce ne soit pas réellement un produit écologique.
- Lisez attentivement les étiquettes, souvent les vrais produits durables démontrent par des faits en quoi ils le sont.

Pour plus d'informations :

Terrachoice : [www.terrachoice.com](http://www.terrachoice.com)

Les sept péchés de la mascarade écologique : [www.sinsofgreenwashing.org](http://www.sinsofgreenwashing.org)

Enviromedia greenwashing Index : [www.greenwashingindex.com](http://www.greenwashingindex.com)

Association canadienne de normalisation – Bureau de la concurrence du Canada :  
[www.cb-bc.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/02701.html](http://www.cb-bc.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/02701.html)

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants : [www.cartvquebec.com](http://www.cartvquebec.com)

Carrefour du consommateur responsable : [www.ethiquette.ca](http://www.ethiquette.ca)

Équiterre : [www.equiterre.org](http://www.equiterre.org)

L'alliance pour la planète / L'Observatoire indépendant de la publicité :  
[www.observatoiredelapublicite.fr](http://www.observatoiredelapublicite.fr)

Greenpeace : [www.greenpeace.org/canada/fr](http://www.greenpeace.org/canada/fr)

Guide achetez vert de la collection Protégez-vous : [www.protegez-vous.ca/boutique](http://www.protegez-vous.ca/boutique)